

*Voies navigables de France***Décision du 28 août 2006 portant délégation de signature à M. Bonnet (Roland), directeur interrégional, chef du service de la navigation de Toulouse**NOR : *EQUT0611797S*

Le directeur général de Voies navigables de France,
Vu le code de justice administrative ;
Vu la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991, modifiée, portant dispositions diverses en matière de transports ;
Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies navigables de France ;
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 1^{er} octobre 2003 ;
Vu la décision du 24 juillet 2006 portant délégation de signature de M Bordry (François), président de Voies navigables de France à M. Gauthey (François), directeur général de Voies navigables de France ;
Vu l'arrêté ministériel du 8 août 2006 nommant M. Bonnet (Roland), chef du service de la navigation de Toulouse,
Décide :

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à M. Bonnet (Roland), directeur interrégional de Voies navigables de France, chef du service de la navigation de Toulouse, à l'effet de signer au nom de M. Gauthey (François), directeur général, toutes décisions, actes ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative et de représenter l'établissement en première instance.

Article 2

La présente subdélégation, qui entre en vigueur le 1^{er} septembre 2006, sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et au *Bulletin officiel* des actes de Voies navigables de France.

*Le directeur
général,
F. Gauthey*